**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’EXAMEN DU RAPPORT DU BOTSWANA POUR LE TROISIEME CYCLE DE L’EPU**

*17 janvier 2018*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation adresse la bienvenue à la délégation du Botswana et la remercie pour la présentation de son rapport au titre du 3ème cycle de l’Examen périodique universel (EPU).

Ce rapport rend suffisamment compte de la mise en œuvre des recommandations que le Botswana avait accepté lors de son second cycle d’EPU et le constat fait ressortir que des progrès ont été réalisés dans le domaine des droits humains. Pour ce faire, le Burkina Faso félicite le Botswana et, comme il l’avait déclaré lors du précédent EPU, l’encourage à intensifier ses efforts pour de meilleurs acquis.

Le Burkina Faso recommande au Botswana d’envisager de ratifier le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif et d’incorporer ces instruments dans sa législation nationale.

En outre, ma délégation encourage le Botswana à réviser la loi de 2009 sur l’enfance pour la conformer à la Convention relative aux droits de l’enfant, à prendre des mesures pour réduire significativement le taux de décès maternels, pour garantir l’enregistrement universel à la naissance de tous les enfants nés sur son territoire. Elle invite le Botswana à améliorer sa coopération avec les organes conventionnels, notamment en réduisant le retard accusé dans la présentation des rapports de mise en œuvre des conventions qu’il a ratifiées.

Pour terminer, ma délégation adresse ses vœux de succès au Botswana et une mise en œuvre optimale des recommandations qu’il acceptera à l’issue du présent examen.

**Je vous remercie**